

Sarl GARAGE DU PONT DU PIN

REPARATEUR AGREE PEUGEOT

12 AVENUE D'AURILLAC - 46100 FIGEAC France

TEL : 05 65 34 01 56 - FAX : 05 65 34 53 68

contact@peugeot-FIGEAC France.com

SIRET : 70165029300023 - APE : 4511Z

TVA : FR63701650293 RCS : CAHORS B 701 650 293

Capital de 80366,00€



IBAN : FR76 1005 7193 2300 0750 8500 180
BIC : CMCIFRPP

.... GAEC DE LA COMBE
LA COMBE

46160 GREALOU (France)

Facture n°1/26/100437

Date : 27/02/2026

2025 B - DC177A45 - M à J 02/2013 - PARAGON - Tél : 01 46 49 41 36
Page : 1

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
1 169 142	1015136						
DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	REMISE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
Pièces JAUGE D'HUILE MOTEUR Sous-total Pièces	1174G2	1,00	1	26,35	10 %	23,71	23,71 23,71 €
TOTAL HORS TAXE				MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		TOTAL T.T.C.	
23,71				1		20,00	
						4,74	
						28,45	

Alpha 2A 6 0 16 5 / 27/02/2026 à 15 35 54 - (NF203) E 0376 26Hr / (NF225) B 0470 2026
www.peugeot.fr
A réception 27/02/2026 28,45 €

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
1 169 142	1 015 136	
27/02/2026		Total T.T.C. 28,45 €

Modalités et conditions de règlement : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum de 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur."

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 6211-22 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

Total remises : 3,16 €
Total TTC brut 31,61 €
Net à payer 28,45 €